

## 19 LE POINT SUR...

# CULTURE : IMPACT DES FORMATIONS EXISTANTES ET BESOINS EN OFFRE DE FORMATION

Source : étude réalisée dans le cadre du contrat d'objectifs des métiers de la culture par Initiative Aménagement et développement et l'Oref - nov 2000

**L**e spectacle vivant et l'audiovisuel<sup>(1)</sup> regroupent environ 200 entreprises et un peu moins de 1000 emplois en Franche-Comté. Les intermittents occupent une place très importante. En cinq ans, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 50%.

La formation continue se développe fortement. En 1999, 181 professionnels franco-comtois ont suivi un stage contre seulement 22 en 1991.

Le personnel permanent des entreprises de ce secteur occupe majoritairement des postes administratifs ou de direction. Les emplois jeunes sont animateurs, assistants ou travaillent au bénéfice des relations publiques. Les intermittents sont quant à eux principalement artistes ou techniciens du spectacle.

Un tiers des structures a recruté dans les dernières années, et ce sans trop de difficultés. La loi relative aux 35 heures ne devrait pas avoir beaucoup d'influence sur l'emploi.

### LA MOITIÉ DES ENTREPRISES ŒUVRENT DANS LE DOMAINE DES SPECTACLES

Selon les données de l'AFDAS, parmi les entreprises du secteur :

- 50% interviennent dans le domaine des spectacles et activités artistiques
- 15% appartiennent aux industries culturelles (activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision)
- 35% ont des activités diverses (organisations associatives...).

Leurs principales activités sont :

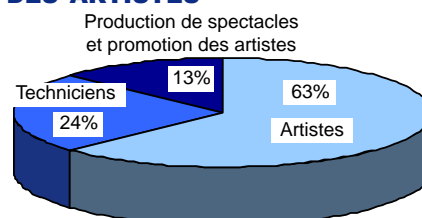
- la diffusion de spectacles (32%)
- la création de spectacles (31%)
- la production, l'organisation de spectacles (25%)
- la formation, l'enseignement (19%)
- l'animation (11%)
- le cinéma, la vidéo, la photo, la télévision (10%).

Ce sont les activités théâtrales et musicales qui sont les plus développées et les plus soutenues financièrement. Globalement, près des deux tiers des entreprises bénéficient d'un financement public.

Les activités culturelles sont concentrées dans les agglomérations les plus importantes. Environ 60% ont lieu dans le Doubs. Les trois quarts des entreprises sont des associations (16% seulement sont des SA ou SARL). La quasi-totalité fonctionne toute l'année. Près de 90% sont autonomes, les autres relèvent principalement de communes.

Plus de 96% des entreprises ont moins de 10 salariés. Parmi elles, 75% (soit 156 entreprises) n'ont aucun salarié. Plus d'une entreprise sur deux emploie des intermittents du spectacle.

### LES DEUX TIERS DES PROFESSIONNELS SONT DES ARTISTES<sup>(2)</sup>

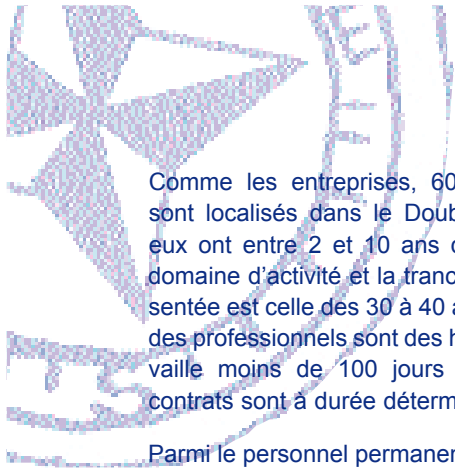


Répartition des professionnels selon leur activité  
Source : AFDAS

#### MÉTHODOLOGIE :

Les domaines concernés par cette étude sont le spectacle vivant : théâtre, mime, cirque, danse, musique et audiovisuel : cinéma, vidéo, photo, son. Cette étude permet de faire un état des lieux de ces domaines afin d'alimenter une analyse prospective en termes d'évolution, d'emplois, de qualification et de formation. Ce travail a été réalisé à partir d'analyses documentaires et statistiques (sources : INSEE, ASSEDEC, AFDAS et ANPE), d'entretiens avec des responsables de structures et d'enquêtes postales auprès des entreprises et des associations agissant dans les secteurs concernés (219 entreprises ont été enquêtées -source fichier AFDAS-, 117 réponses exploitables soit 60%). Les salariés n'ont pas été enquêtés.

(1) (2) : voir définitions page 4.



Comme les entreprises, 60% des professionnels sont localisés dans le Doubs. La majorité d'entre eux ont entre 2 et 10 ans d'ancienneté dans leur domaine d'activité et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30 à 40 ans. Selon l'insee, 70% des professionnels sont des hommes. La plupart travaille moins de 100 jours par an. Un tiers des contrats sont à durée déterminée.

Parmi le personnel permanent, les catégories administratives sont les plus représentées. Il s'agit notamment de postes de :

- directeur, assistant de direction,
- secrétaire,
- comptable,
- administrateur.

Les emplois-jeunes représentent 18% de l'ensemble des contrats et concernent essentiellement des postes de :

- relations publiques,
- animation,
- assistance,
- coordination.

Les contrats à durée déterminée (18%) et les CES et CEC (17%) concernent des postes de secrétariat, d'animation et d'agent d'entretien.

Les intermittents occupent une place très importante dans ce secteur avec des évolutions semblables à celles constatées au niveau national : baisse de la durée moyenne des contrats, croissance régionale de l'offre (qui reste toutefois parmi les plus faibles). Les contrats des intermittents durent en moyenne 7,4 jours en Franche-Comté contre 8,7 en France.

Selon une enquête menée par le département des études et de la programmation du Ministère de la Culture, le nombre de jours de travail des intermittents de Franche-Comté aurait augmenté de 24% entre 1986 et 1994 (plus faible évolution régionale). Cela représente 0,5% du nombre de jours travaillés en France.

Les deux catégories les plus représentées parmi les intermittents sont les professions artistiques : comédiens et musiciens et les professions techniques : régisseurs et techniciens divers. La plupart des intermittents ont entre 25 et 50 ans.

Il semble qu'en Franche-Comté, seul le domaine du spectacle vivant offre des emplois d'intermittents. Six offres sur dix concernent des postes d'artistes et les autres des postes de l'environnement technique.

## **LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI S'EST ACCRU DE 50% EN CINQ ANS**

A la fin de l'année 1999, 953 personnes étaient inscrites à l'ANPE (toutes catégories confondues) à la recherche d'un emploi dans le domaine de la culture en Franche-Comté. Ce nombre a progressé de 50% en 5 ans. Les demandes émanent majoritairement de la catégorie 3 (personnes n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et qui souhaitent un contrat à durée déterminée), dans laquelle sont répertoriés les intermittents. Les demandes sont concentrées dans le Doubs et particulièrement à Besançon.

L'emploi le plus recherché est celui d'artiste de la musique et du chant. Il représente 30% des demandes fin 1999. Viennent ensuite les artistes dramatiques (14%) et les professions liées à la production de spectacles (7%).

## **UN TIERS DES ENTREPRISES A RECRUTÉ DU PERSONNEL PERMANENT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

Les embauches, réalisées essentiellement sous contrat à durée indéterminée et sous contrat emploi jeune ont surtout concerné des postes administratifs et, dans une moindre mesure, des postes techniques. La plupart des personnes embauchées avaient moins de 35 ans et la formation et l'expérience professionnelle ont été les critères déterminants d'embauche.

L'expérience professionnelle est primordiale pour les activités du spectacle vivant : théâtre, danse, musique et cirque.

Les répercussions de la loi relative aux 35 heures semblent très limitées. Seuls 8,5% des entreprises concernées ont créé ou projettent de créer des emplois. Les entreprises n'envisagent pas de transformer des contrats d'intermittents en emplois permanents.

Les entreprises rencontrent généralement peu de difficultés pour recruter, notamment pour les postes techniques.

## **FORMATION CONTINUE : 65% DES STAGIAIRES ONT SUIVI LEUR FORMATION HORS DE FRANCHE-COMTÉ**

De 1991 à 2000, 550 personnes exerçant leur emploi en Franche-Comté ont été formées par des organismes situés hors de la région. Un stage sur deux a eu lieu à Paris ou dans sa périphérie. Comme pour les stages organisés dans la région, on constate une augmentation du nombre de stages au cours des trois dernières années.

Les organismes qui accueillent les stagiaires franc-comtois relèvent pour 60% du secteur privé : SA et SARL et pour 20% du secteur associatif.

Plus de la moitié des stages se répartissent dans les catégories suivantes, soit par ordre décroissant d'effectif :

- bureautique
- art dramatique
- billetterie
- régie théâtre
- comptabilité
- théâtre
- activités culturelles
- informatique
- langues
- accueil.

La majorité des stagiaires relevant d'une structure travaille dans le domaine du spectacle vivant (66%). Les intermittents relèvent quant à eux du domaine artistique (44%) et ensuite des techniques audiovisuelles (30%).

### LES STAGES RÉGIONAUX SONT PLUS TECHNIQUES ET PLUS COURTS QU'AU NIVEAU NATIONAL

Un peu plus d'un tiers des stages suivis par des professionnels franc-comtois se déroule dans des organismes régionaux. Entre 1991 et 2000, 298 personnes ont suivi un stage de formation en Franche-Comté. Près des trois quarts des stages sont organisés dans le Doubs et 18% dans le Territoire de Belfort. 37% des organismes sont des SA ou SARL (contre 60% pour les organismes situés hors de la région) et 6% relèvent du secteur associatif (contre 20%).

Environ 45% des stages ont une durée inférieure à 50 heures et 20% entre 50 et 100 heures.

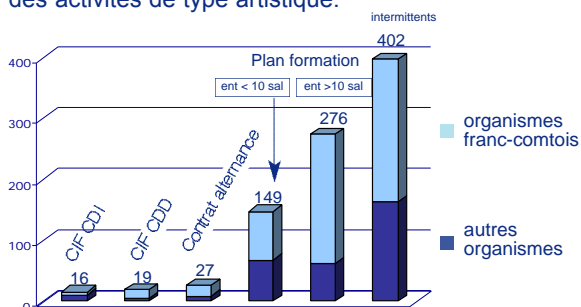
La plupart peuvent être répartis dans sept principales catégories, soit par ordre décroissant d'effectifs :

- art dramatique
- bureautique
- langues
- comptabilité
- cirque
- multimédia
- théâtre.

Plus de la moitié des stagiaires sont franc-comtois et environ 20% sont originaires de la région parisienne.

### UN STAGIAIRE SUR DEUX EST INTERMITTENT

Environ un stagiaire sur deux est rattaché à une structure, les autres sont intermittents du spectacle. Parmi les stagiaires rattachés à une structure, 80% travaillent dans le domaine du spectacle vivant. Quant aux stagiaires intermittents, 70% exercent des activités de type artistique.



Répartition des 889 stagiaires en formation continue recensés entre 1991 et 2000 selon le mode de financement des formations - Source : AFDAS

Parmi les 27 contrats en alternance, on dénombre 24 contrats de qualification. En moyenne 20% des entreprises financent des formations pour leurs salariés (50% des entreprises des industries culturelles contre seulement 23% dans les activités du spectacle et artistiques). Le type de financement des plans de formation des entreprises varie peu selon la taille de la structure.

Selon les chefs d'entreprises, 40% du personnel des entreprises de la culture a suivi ou va suivre une formation professionnelle, et ce essentiellement dans les domaines de l'informatique, du multimédia et de la gestion-comptabilité-administration. Quelques formations sont également suivies dans le domaine de la régie technique. C'est dans le domaine du spectacle vivant que les besoins en formation sont les plus nombreux. Ils concernent les secteurs du théâtre et de la musique. Des besoins dans les domaines du multimédia et de l'informatique ainsi que dans la gestion sont exprimés par tous les employeurs.

### SEUL UN TIERS DES EMPLOYEURS CONNAISSENT L'OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE

Très peu d'employeurs ont recours aux formations proposées en Franche-Comté. Aucun ne met en cause la qualité des formations dispensées mais plutôt leur manque de diversité et de spécialisation. Les entreprises ont donc recours le plus souvent aux formations dispensées hors de la région ou à la formation en interne. Plus du tiers des employeurs déclarent qu'ils font (ou feraient) appel à du personnel formé en Franche-Comté lors d'un recrutement.

**Le marché du travail de ce secteur est très réduit. Le nombre de demandeurs d'emploi est équivalent à celui de la population en emploi. Le renforcement récent des structures avec notamment la création d'emplois administratifs et le recrutement d'emplois jeunes sur des missions de communication ou de relation publique est important pour l'avenir de l'offre culturelle en Franche-Comté.**

**Le développement de la formation doit tenir compte des débouchés possibles du secteur. Même si la formation continue ne peut se borner aux limites de la région, quelques formations d'ordre général dans la gestion ou les nouvelles technologies, très demandées, trouveraient facilement une réponse régionale. En outre, l'offre de formation, souvent peu connue des structures, pourrait être valorisée par plus de promotion.**

## DÉFINITIONS

### Intermittents

(source : *Le spectacle vivant, prospective, formation, emploi - La Doc Française - 1997*)

L'intermittence n'est pas un statut professionnel mais une forme particulière d'emploi, reconnu par le code du travail pour certains secteurs d'activité dont notamment : les spectacles, l'action culturelle, l'audiovisuel, la production cinématographique.

Le code du travail (art. D121-2 ) définit ces secteurs où il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI en raison de la nature de l'activité exercée et du contrat, par nature temporaire, des emplois.

Le code de la sécurité sociale a, par ailleurs, retenu cette notion de salariés à employeurs multiples qui caractérise l'intermittence. L'intermittence désigne en second lieu un régime d'indemnisation spécifique du chômage pour les salariés. Ce régime repose sur l'ouverture de droits à indemnisation des périodes de non-travail sous réserve d'un nombre d'heures minimum de travail au cours de l'année écoulée.

### Artistes (source : *Code du travail - articles L762-1 à 12*)

Sont considérés comme artistes du spectacle, notamment l'artiste lyrique, dramatique, chorégraphique, de variétés, le musicien, le chansonnier, l'artiste de complément, le chef d'orchestre, l'arrangeur-orchestreur et le metteur en scène.

Tout contrat par lequel une personne s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle en vue de sa production, est présumé être un contrat de travail dès lors que cet artiste n'exerce pas l'activité dans des conditions impliquant son inscription au registre du commerce.

## CHAMP PRÉCIS DE L'ÉTUDE

### Métiers du spectacle vivant :

#### Théâtre, mime, cirque

Metteur en scène, comédien, administrateur, décorateur scénographe, costumier-habilleur, machiniste-constructeur, régisseur, éclairagiste, maquilleur, mime, artiste de cirque, marionnettiste, cascadeur.

#### Danse

Chorégraphe, danseur, maître de ballet-répétiteur.

#### Musique

Chef d'orchestre, instrumentiste soliste, musicien d'orchestre, musicien de studio, compositeur de musique, chanteur lyrique, choriste, chef de cœur.

### Métiers de l'image et du son :

#### Cinéma, vidéo

Régisseur, directeur de production, scénariste, réalisateur, assistant de réalisation, scripte, directeur de la photo, cadreur, photographe de plateau, ingénieur de la vision, technicien d'exploitation vidéo, monteur-chef monteur, opérateur en duplication et transfert audiovisuels, opérateur projectionniste.

#### Photo

Photographe, retoucheur-repiqueur, développeur, tireur.

#### Son

Ingénieur du son-ingénieur acousticien, bruiteur, assistant du son.

## L'OFFRE DE FORMATION INITIALE EN FRANCHE-COMTÉ COMPARAISON DES EFFECTIFS ENTRE 1994 (216 ÉLÈVES) ET 1999 (394 ÉLÈVES). SOURCE : RECTORAT

Effectifs	1994	1999	Effectifs	1994	1999
Bac musique-danse	-	37	BTS communication visuelle	-	59
Bac musique-instrument	26	2	Diplôme des métiers d'art, régie lumière	-	13
Bac STI : arts appliqués	47	48	BT des métiers du spectacle	-	17
Classe de mise à niveau BTS, option arts appliqués	26	25	DU musique et théâtre	10	-
BTS audiovisuel options :			DU métiers du spectacle	21	-
- montage	-	18	DU attachés artistiques	2	-
- exploitat° des équipements audio.	37	18	DEUG arts musique-arts spectacle	29	120
- administrat° de la product° et des spect.	18	18	DEUG arts du spectacle, théâtre	-	19